



Règlement Sportif - Championnat de Ligue 09-10

Annexe Miniji et Access Dinghy

Chaque club organisateur d'une épreuve du Championnat Régional Open Miniji et Access Dinghy devra respecter le cahier des charges définis ci-dessous.

Le Championnat Régional Open Miniji et Access Dinghy se court sur la saison sportive 2008/2009, à partir du 1^{er} septembre 2009 et jusqu'au 31 Août 2010.

CALENDRIER

Dates	Lieu	Club
27 septembre 2009	Marçon	CV Marçon
18 octobre 2009	Nantes	CVAN
7 mars 2010	Nantes	SNO
25 avril 2010	La Baule	Yacht Club
13 juin 2010	St Hilaire de Riez	CNHR

Pour information, l'interligue Miniji prévue à St Quentin (15 et 16 mai 2010) ne seront pas prises en compte dans le classement général du Championnat de Ligue 09-10.

BATEAUX ADMIS A COURIR

2 type de bateaux sont admis à courir ce Championnat de Ligue : les Minijis et les Access Dinghy.

CLASSEMENT

Classement d'une épreuve :

Miniji :

2 classements devront être établis :

- L'un appelé Scratch, et regroupant tous les coureurs.
- L'autre appelé Handisport, regroupant les coureurs participant au Championnat Régional de Voile Handisport, sélectif pour les Championnats de France de Voile Handisport. Dans ce cas, ils devront être muni d'une licence FFHandisport.

Access Dinghy :

2 classements devront être établis :

- L'un regroupant les bateaux de la série 2.3
- L'autre regroupant les bateaux de la série 303

Des classements « solo » et « double » seront possibles si la série peut justifier de 3 bateaux pour chaque catégorie.

Chaque classement regroupera les coureurs possédant une licence FFVoile et/ou FFHandisport. Si

Classement Général du Championnat de Ligue :

Les sélectives de ligue auront un coefficient 1.

Miniji :

2 classements seront établis :

- Un classement général Scratch regroupant tous les coureurs
- Un classement général handisport regroupant les coureurs titulaires d'une licence FFHandisport

Access Dinghy :

2 classements seront établis :

- L'un regroupant les bateaux de la série 2.3
- L'autre regroupant les bateaux de la série 303



Des classements « solo » et « double » seront possibles si la série peut justifier de 3 bateaux pour chaque catégorie.

SUPPORT (Miniji uniquement)

Des bateaux peuvent être mis à disposition par la Ligue de Voile, suivant les disponibilités et les plannings des clubs.

Chaque coureur souhaitant en utiliser un, devra adresser une demande au Président de ligue, remplir une convention de mise à disposition et verser une caution.

Les Minijis de la Ligue de Voile sont destinés en priorité aux personnes handicapées et leur sont mis à disposition gratuitement.

Si des bateaux restent disponibles, des personnes valides pourront en bénéficier en contrepartie d'un montant déterminé (voir dans la convention de mise à disposition).

JAUGE (Miniji uniquement)

Les bateaux doivent respecter la jauge en cours.

Des contrôles de jauge pourront être effectués par un jaugeur fédéral.

SECURITE

Un équipement de sécurité minimum est **obligatoire**, il comprend :

- Le port d'une brassière homologuée CE pour le coureur,
- Un bout de remorquage flottant (pour le miniji : de 6 mm minimum de diamètre et d'une longueur de 5 m),
- Une écope,
- Une pagaie (miniji uniquement).

INSCRIPTION

Le justificatif d'appartenance à l'ASPRO Miniji ou à la Voile Ensemble (Access Dinghy) est obligatoire pour toute la saison sportive.

Si un bateau ne participe qu'à une Ligue, il pourra être dispensé du timbre de l'association de classe. Celui-ci deviendra obligatoire dès la 2^{ème} participation à une sélective de ligue.

Pour être inscrit, chaque coureur devra présenter :

- Sa licence FFVoile compétition ou FFH compétition, loisir ou établissement de l'année 2009, puis 2010 à partir de janvier (octobre 2009 pour la FFHandisport),
- Le visa médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition (Nom et numéro du médecin lisible plus signature). (sur la licence pour les licences FFVoile et sur un certificat médical joint pour les licences FFH)
- Il pourra être demandé à certaines personnes handicapées de visiter un médecin fédéral afin de constater du degré de déficience motrice.
- L'autorisation parentale pour les mineurs pour l'ensemble du Championnat.
- En cas de publicité, sa carte publicité à jour.

Aucune dérogation ne sera accordée pour une non présentation de la Licence et/ou du visa médical et/ou autorisation parentale si besoin



Cahier des charges pour le club organisateur d'une épreuve sur Miniji et Access Dinghy

L'organisateur d'une régates doit mettre à disposition :

- Une équipe d'arbitres composée d'un comité de course et d'un comité de réclamation selon les règles FFVoile
- Un nombre de bateaux de sécurité suffisant en fonction du nombre de concurrents et des conditions météorologiques (cf règlement technique FFVoile).
- Il veillera à ce que les pontons soient compatibles avec les bateaux, très bas sur l'eau et qu'ils permettent un accès aisé pour les barreurs handicapés, notamment ceux se déplaçant en fauteuil roulant.
- Il s'assurera de la proximité de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil.
- Il lui est demandé de mettre à disposition, des bénévoles, dans la mesure du possible, pour aider la mise à l'eau des bateaux et à l'embarquement des handicapés nécessitant une aide. Un système d'embarquement mécanique, type Handi Move, est fortement souhaité.
- Il doit prévoir les récompenses et privilégier la convivialité.
- Il adressera, au moins 8 jours avant l'épreuve, un **AVIS DE COURSE** accompagné du plan d'accès aux différents sites : accueil, mise à l'eau, hébergement et restauration, ainsi que les différents tarifs, qui peuvent être différents pour les barreurs et les accompagnateurs. Il joindra un imprimé d'inscription détaillé.

Si l'un de ces critères spécifique à la pratique handivoile n'est pas respecté, l'avis de course devra le mentionner.

Nantes le 8 octobre 2009

Emmanuel ROZE
Elu de la commission régionale handivoile

Grégory BOYER-GIBAUD
Conseiller Technique Fédéral
Chargé de développement de la pratique handivoile